



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2014
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Hiroshi Onuma (Japon)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

[Point 3 b)]

Programme 26

Contrôle interne

1. À sa 19^e séance, le 12 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 26 (Contrôle interne) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [(A/69/6 (Prog. 26))].
2. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le programme et répondu aux questions soulevées pendant son examen par le Comité.

Débat

3. Les fonctions assurées par le Bureau des services de contrôle interne et le rôle qu'il a joué dans l'augmentation de l'efficacité et de l'efficacités de l'Organisation ont été salués. Il a été souligné que la coordination avec les autres organes de contrôle était nécessaire pour éviter les chevauchements d'activités et les doubles emplois.
4. Il a été noté avec inquiétude que certains paragraphes de la partie « Orientation générale » ne rendaient pas compte de la formulation déjà négociée et convenue figurant dans le plan-programme biennal approuvé pour la période 2014-2015 (A/67/6/Rev.1). En ce qui concerne le paragraphe 26.4, des éclaircissements ont été



demandés sur les mandats et résolutions sur lesquels reposent les mesures qui y figurent.

5. S'agissant du sous-programme 1 (Audit interne), il a été estimé que la réalisation escomptée a) portait sur un champ trop large et était trop difficile à atteindre. Il a aussi été relevé que les indicateurs de succès étaient subjectifs et difficiles à mesurer. L'avis a également été émis qu'il faudrait davantage mettre en évidence les difficultés causées par les retards pris dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public, de la gestion du risque institutionnel, du progiciel de gestion intégré et d'autres grands projets de réforme.

6. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Inspection et évaluation), des éclaircissements ont été demandés pour savoir qui était chargé de déterminer la pertinence des inspections et des évaluations thématiques dans la mise en œuvre des programmes. Par ailleurs, la nécessité de se concentrer sur l'efficacité de l'inspection et de l'évaluation a été soulignée.

7. Des préoccupations ont été exprimées quant à l'initiative du Bureau de procéder à des évaluations sur des questions et notions qui en étaient encore au stade de l'examen par l'Assemblée générale. En particulier, il a été fait mention de l'évaluation et du bilan faits par le Bureau de l'exécution des mandats relatifs à la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/68/787). Il a été souligné qu'il n'y avait pas d'accord au sein de l'Assemblée sur la notion de responsabilité de protéger.

8. Dans l'exercice de ses fonctions d'évaluation, le Bureau devrait éviter d'intervenir dans les négociations intergouvernementales en procédant à des évaluations qui pourraient préjuger de leur issue.

9. S'agissant du sous-programme 3 (Investigations), des doutes ont été exprimés sur la mesurabilité de l'indicateur de succès b) iii). Il a été noté que des mesures spécifiques devraient être prises pour réduire le nombre des enquêtes incomplètes en vue d'éviter de nouvelles violations et d'accroître la responsabilisation du personnel, en particulier celui des missions de maintien de la paix. Il a aussi été estimé que les conclusions des enquêtes menées sur toute violation de la réglementation financière ou administrative devraient être accessibles sur le site Web du Bureau.

Conclusions et recommandations

10. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale approuve l'exposé du programme 26 (Contrôle interne) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017, sous réserve des modifications suivantes :**

Orientation générale

Paragraphe 26.1

Remplacer la première phrase par le texte suivant :

« L'objectif général du programme est de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité et d'aider l'Organisation à se montrer hautement efficace et efficiente et à atteindre ses objectifs. »

Paragraphe 26.2

Remplacer la dernière phrase par le texte suivant :

« Afin de garantir un contrôle efficace et efficient, le Bureau travaille en étroite collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le Corps commun d'inspection et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. »

Paragraphe 26.4

Remplacer la dernière phrase par le texte suivant :

« Pour ce faire, il publiera en temps voulu des rapports de qualité sur ses activités d'inspection, d'évaluation, d'audit interne et d'investigation, dans le plein respect du mandat que lui a confié l'Assemblée générale et des normes internationales en vigueur. »

Paragraphe 26.5

Remplacer la première phrase par le texte suivant :

« Le Bureau aide l'Organisation à améliorer ses résultats en déterminant les facteurs qui influent sur l'efficacité et l'efficacités avec lesquelles sont exécutés les programmes au regard, notamment, des objectifs de développement durable convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux figurant dans les documents issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992. »

Sous-programme 1**Audit interne***Indicateurs de succès*

Remplacer l'énoncé de l'indicateur a) i) par le texte suivant :

« Augmentation du nombre de fois où les États Membres tiennent compte et se servent des rapports de la Division de l'audit interne, y compris des rapports thématiques, pour prendre des décisions, notamment sur le contrôle interne, les procédures et la gestion du risque »

Dans les indicateurs a) ii), b) i) et b) ii), remplacer le mot « Stabilité » par « Augmentation ».

Sous-programme 2**Inspection et évaluation***Objectif de l'Organisation*

Remplacer l'énoncé de l'objectif par le texte suivant :

« Renforcer l'application du principe de responsabilité, accroître l'efficacité, l'efficacités et l'impact de l'exécution des programmes et en tirer des enseignements, améliorer la pertinence des procédures

administratives et déterminer si les activités correspondent aux mandats »

Réalisations escomptées du Secrétariat

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée par le texte suivant :

« Renforcement de la contribution aux processus de prise de décisions des États Membres et accroissement de la capacité du Secrétariat de prendre les mesures voulues sur la base des inspections et évaluations de l'efficacité et de l'efficacité des programmes, des activités thématiques, des capacités d'auto-évaluation, de la pertinence des procédures administratives et de la conformité des activités avec les mandats menées par le Bureau des services de contrôle interne »

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur i) par le texte suivant :

« Augmentation du pourcentage d'inspections et d'évaluations thématiques ou relatives aux programmes dont les États Membres se sont servis pour se prononcer sur l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes, la pertinence des procédures administratives et la conformité des activités avec les mandats »

Sous-programme 3

Investigations

Stratégie

Paragraphe 26.9

Insérer la deuxième phrase suivante :

« La stratégie qu'elle applique consiste notamment à assurer un suivi avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les commandements militaires. »

Paragraphe 26.10

Remplacer la dernière phrase par le texte suivant :

« Par ailleurs, elle examine les moyens d'influer sur d'autres éléments du système afin de renforcer les retombées et l'utilité des investigations. »